Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Un plan cohérent pour la modernisation de l'Etat

La démarche de modernisation de l'Etat est aujourd'hui précisée dans un plan d'ensemble à long terme, adopté par le Conseil d'Etat sous la forme d'un rapport au Grand Conseil. Ce plan groupe en un tout cohérent les divers projets de modernisation qui se développent au sein de l'administration cantonale. La démarche de modernisation fait suite à la démarche d'économies. Elle s'inspire notamment des principes de la nouvelle gestion publique, et s'appliquera progressivement à l'ensemble de l'administration.

Le projet vaudois se réfère aux réformes engagées sous le signe de la " nouvelle gestion publique " à l'étranger et dans quelques cantons suisses (notamment Schaffhouse, Lucerne, Genève et Valais). Il est conçu comme une suite positive et innovatrice à la démarche d'économies. Son ambition est de donner à l'administration les moyens de répondre aux besoins nouveaux de la société, tout en améliorant son efficience au service des citoyens, usagers et contribuables. Elle se veut " une réforme profonde, efficace et visible, propre à rendre aux citoyens le sentiment de la proximité de l'Etat, et aux fonctionnaires la fierté du service public ".

De nombreuses démarches sectorielles sont déjà en cours dans le canton de Vaud. La plus avancée est sans doute celle des Hospices cantonaux, qui disposent d'un contrat de prestations et des outils modernes de la gestion publique. Le Conseil d'Etat entend désormais ordonner les réformes en cours ou en projet en un tout cohérent, faire pénétrer l'esprit de la réforme dans l'ensemble de l'administration, et se donner des moyens de contrôle et d'évaluation efficaces. Le rapport privilégie sept projets transversaux, propres à favoriser le décloisonnement entre les divers départements:

1) la modernisation des structures (projet DUPLO, nouvelle loi sur le Grand Conseil);

2) la nouvelle politique du personnel (statut, réallocations sociales);

3) la nouvelle politique d'information et de communication (BIC, transparence);

4) la modernisation des instruments de gestion financière;

5) la coordination de la gestion informatique (Direction de pilotage des systèmes d'information);

6) l'implantation territoriale de l'administration (Orgaterr);

7) la nouvelle répartition des tâches entre l'Etat et les communes.

L'ensemble de la démarche est coordonnée par la direction de projet de la démarche d'économie et de modernisation (DEM), sous l'autorité du Conseil d'Etat. Le rapport propose la création d'une commission consultative de la modernisation, composée pour moitié de députés et pour moitié de représentants des milieux intéressés, par laquelle ces partenaires pourront être associés à la réflexion stratégique et suivre le développement de la démarche. Parallèlement au rapport sur la modernisation, le Conseil d'Etat a adopté son programme de réallocation des ressources pour les cinq années à venir. Ce programme constitue une première concrétisation des lignes directrices de la démarche de modernisation. Il permet de réaffecter une partie des économies réalisées grâce à la démarche d'économies à des projets novateurs dans les cinq domaines suivants: politique sociale du personnel, plan qualité du service public, volet économique, infrastructures de l'Etat, autres priorités gouvernementales. 25 projets ont été retenus, justifiant pour 1998 une demande de crédit de 8'533'600 francs.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 02 octobre 1997

M. Charles Favre, président du Conseil d?Etat, 021/ 316 20 00 DEM, 021/ 316 25 47